

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 mars 2013 à 20h00.

Sont présents :

Jasmin Michaud  
Ghislain Blais

Patrique Côté  
Jovette Taillefer  
Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 2 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2013-38 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jovette Taillefer appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2013-39 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec les modifications suivantes :

1- rés. # 2013-17 : coût des terrains résidentiels à 10.80\$ du mètre carré incluant services d'égout et de voirie;

2- rés. # 2013-26 : et d'accepter les coûts liés aux travaux demandés relativement à la conversion des lampes au DEL;

3- rés. # 2013-30 : MM. Ghislain Blais et Robert Savoie pour agir à titre de délégués lors de l'assemblée générale annuelle de la réserve Duchénier du 28 mars 2013, et M. Jean-François Beaulieu comme substitut.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2012 conformément à l'article 176.1 du Code municipal

M. Michel Cavanagh, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers pour l'exercice financier 2012.

2013-40 Approbaton des rapports financier et du vérificateur 2012

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'approuver les rapports tels que déposés.

2013-41 Accepter les comptes du mois de février 2013

La liste des comptes du mois de février est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de février au montant de 111,821.41\$ et en autorise le paiement.

2013-42 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir une partie du chemin des Bois-Francs sur une distance approximative de 1.6 km à la SER de la Neigette pour le transport de bois récolté en forêt privée, ce chemin devant être ouvert à ses frais à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins un million ayant été fournie.

2013-43 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir une partie du 5<sup>e</sup> Rang Est sur une distance approximative de 0.5 km à M. Réal St-Pierre, ce chemin devant être ouvert à ses frais à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins un million ayant été fournie.

2013-44 Ouverture printanière des chemins pour cabanes à sucre

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés à débiter l'ouverture des chemins pour cabanes à sucre selon la procédure établie.

2013-45 Entente avec la Coop Purdel – route Ouellet

Considérant que l'entente intervenue entre la Coop Purdel et la Municipalité de Saint-Valérien concernant l'ouverture hivernale de la route Ouellet prend fin le 31 mars 2013;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Savoie, maire, pour négocier une nouvelle entente avec la direction de la Coop Purdel pour le déneigement de la route Ouellet.

Avis de motion - règlement numéro 2013-269 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Valérien »

Jasmin Michaud donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-269 intitulé Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Valérien, abrogeant et remplaçant le règlement de plan d'urbanisme numéro 101-89.

Avis de motion - règlement numéro 2013-270 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Valérien »

Jovette Taillefer donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-270 intitulé « Règlement

de zonage de la municipalité de Saint-Valérien », abrogeant et remplaçant le règlement de zonage numéro 98-89.

Avis de motion - règlement numéro 2013-271 intitulé « Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Valérien »

Jean-François Beaulieu donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-271 intitulé « Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Valérien », abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement numéro 97-89.

Avis de motion - règlement numéro 2013-272 intitulé « Règlement de construction de la municipalité de Saint-Valérien »

Ghislain Blais donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-272 intitulé « Règlement de construction de la municipalité de Saint-Valérien », abrogeant et remplaçant le règlement de construction numéro 99-89.

Avis de motion - règlement numéro 2013-273 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Valérien »

Patrique Côté donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-273 intitulé Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Valérien, abrogeant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 95-37.

Avis de motion - règlement numéro 2013-274 intitulé « Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Valérien »

Jovette Taillefer donne un avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption du règlement numéro 2013-274 intitulé « Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Valérien », abrogeant et remplaçant le règlement « Règlement sur les permis et certificats de zonage numéro 96-89.

2013-46 Autorisation de signature – promesse d’achat pour terrains résidentiels

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l’unanimité d’autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer les promesses d’achat au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2013-47 Autorisation de signature – protocole d’entente – Ville de Victoriaville

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l’unanimité d’autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le protocole d’entente pour le transfert de documents d’informations de la Ville de Victoriaville à la Municipalité de Saint-Valérien.

2013-48 Dépôt de la liste des arrérages de taxes pour vente à la MRC

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la liste des arrérages de taxes telle que déposée et autorise la directrice générale à faire parvenir à la MRC les arrérages de 2 ans, soit 2011-2012.

Correspondance

2013-49 Adhésion au Créneau Écoconstruction

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien devienne membre du Créneau Écoconstruction au coût de 200\$ pour l'année et en autorise le paiement.

2013-50 Publicité – Club Quad Pic Champlain

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 70\$ pour une publicité dans le calendrier d'activités 2013 du Club.

2013-51 Appui financier – réforme assurance-emploi

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 50\$ comme appui financier au Conseil Central du BSL pour contrer la Réforme de l'assurance-emploi.

2013-52 Appui à la Coalition GO5

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** que les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

**CONSIDÉRANT** que, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle avantageux :

- ✓ Pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché,
- ✓ Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité,
- ✓ Pour les citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici, de grande qualité à des prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts,

- ✓ Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur;

**CONSIDÉRANT** que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

**CONSIDÉRANT** que les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

**CONSIDÉRANT** que la Coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à l'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange;

POUR TOUTES CES RAISONS, Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien :

- **Appuie** « *GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre* »;
- **Soutient** le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada. Adoptée avec dispense de lecture.

2013-53 Autorisation d'achat – poignée électronique caserne

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une poignée électronique pour la caserne au montant de 650\$ plus taxes chez Serrurier Clef Mobile.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire